

**Discours de Jean-Marie CARRIER Député provincial
Inauguration nouveaux locaux AIS Nord Luxembourg
Marloie, le 30 septembre 2008**

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Chers amis,
En vos titres et qualités,

Il y a 3 ans, presque jour pour jour, (c'était le 22 septembre 2005), nous étions réunis pour célébrer la naissance de l'Agence Immobilière Sociale Nord-Luxembourg qui s'installait dans les locaux qu'elle quitte aujourd'hui et qui étaient situés un peu plus loin, au Bwés des Leus.

L'évènement était très important pour le nord de notre province.

D'une part, pour les personnes en difficultés sociales à la recherche d'un logement et, d'autre part, pour compléter les actions déjà réalisées par d'autres sociétés de logement comme La Famenoise et pour tenter de mieux répondre à la demande sans cesse croissante de logement social.

Car, notre territoire provincial ne comptait, à cette époque, qu'une seule AIS : Logésud, agence créée en 1998 sur les arrondissements d'Arlon et de Virton et que j'ai le plaisir de présider depuis 2004.

Au 30 juin dernier, Logésud gérait 105 logements...

La demande de logement est telle à la frontière avec la Grand-Duché du Luxembourg qu'il est plus difficile d'en obtenir en gestion.

Pour en revenir à l'AIS Nord, rappelons que sa naissance, en 2005, a été possible grâce à trois associations qui ont accepté de travailler en collaboration avec la Province : Le Foyer Li Mohon à Marche, Gestion Logement Gouvy et l'ASBL « 210 La Moisson à Houmont » et je les en remercie encore aujourd'hui.

L'AIS Nord couvre les arrondissements administratifs de Marche et de Bastogne et concerne donc 17 communes et près de 100.000 habitants, c'est dire son importance.

Au 30 juin 2008, l'AIS Nord gérait 178 logements.

C'est énorme !

Ce chiffre change régulièrement tant la crédibilité de l'AIS ouvre des portes.

En trois ans de fonctionnement, elle est devenue l'une des plus grandes AIS de Wallonie par le nombre de logements gérés.

C'est avec beaucoup de plaisir et de conviction que j'en assure toujours la vice-présidence même si j'ai dû m'abstenir quelques fois ces derniers temps vu la multiplication des réunions qui se tiennent en vue de constituer l'intercommunale unique de soins de santé.

Je suis très fier d'être présent aujourd'hui pour inaugurer ses nouveaux locaux symboles d'un remarquable et nécessaire développement.

La Province, par l'intermédiaire du Département des Affaires sociales et hospitalières dont j'assume la responsabilité, tient à promouvoir le développement des AIS par un soutien financier.

Si en 2005, cette aide s'élevait à 25.000 euros pour les deux AIS confondues, cette année, le même montant est alloué mais pour chacune des deux AIS.

La Province soutient également les AIS en accordant une prime aux propriétaires d'un logement qui souhaitent intégrer celui-ci dans le circuit locatif d'une AIS.

Le montant de cette prime est de 3,75 euros par m² habitable multipliés par le nombre d'années pendant lesquelles le propriétaire s'engage.

Pour prendre un exemple concret, un propriétaire qui confie un logement de 100 m² pour une durée de 3 ans recevra 1.125 euros.

Cette prime ne peut en aucun cas dépasser le montant des travaux et sera versée sur la base d'une facture transmise par le propriétaire du ou des logement(s).

Bien évidemment si le propriétaire renouvelle le contrat avec l'AIS à son échéance, il peut espérer le renouvellement de la prime si de nouveaux travaux d'amélioration sont réalisés.

Le but de cette prime provinciale est d'encourager les propriétaires à confier leur logement à une AIS mais aussi de favoriser l'amélioration du cadre de vie des locataires.

De 2005 à 2007, 50.000 euros ont été consacré chaque année à soutenir les propriétaires qui ont souhaité mettre un logement à disposition d'une AIS.

Dans la perspective de la création d'une 3^e AIS, ce sont 75.000 euros qui ont été inscrits au budget 2009.

Le budget de cette prime provinciale pour les propriétaires a donc été triplé depuis sa création et est, je pense, un outil déterminant dans le développement des AIS.

En effet, dans les prochains jours, nous allons voir se concrétiser la création d'une 3^{ème} agence qui couvrira l'arrondissement de Neufchâteau.

Tout le territoire provincial bénéficiera ainsi des services d'une agence immobilière sociale.

Nous sommes dans la phase finale du projet : le nombre d'habitants concernés dépasse largement le seuil requis de 50.000 habitants, les statuts tels que rédigés à l'issue de la réunion d'information du 5 mai 2008 sont très majoritairement acceptés, le financement de l'AIS par les différents partenaires est acquis.

L'assemblée constitutive se tiendra le 6 octobre prochain.

Je souhaite d'ailleurs remercier la Région wallonne et les communes concernées pour leur précieux soutien apporté dans ce dossier.

Je tiens à préciser que les AIS répondent à un réel besoin fondamental pour nos concitoyens.

La problématique du logement reste malheureusement très importante dans notre province (comme partout ailleurs) et, au nom du Conseil provincial, je vous assure que nous en faisons une de nos priorités politiques.

Pour conclure, je voudrais remercier le personnel de l'AIS Nord et sa direction qui, lorsque l'on fait appel à eux pour un renseignement ou autre répondent toujours présent.

C'est une équipe qui travaille avec une efficacité remarquable.

Il ne fait aucun doute que vivre dans des nouveaux locaux comme ceux que nous inaugurons aujourd'hui ne fera que la rendre meilleure !

Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Marie CARRIER

Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières

Rue du Luxembourg, 15 B

6900 – MARCHE

Tél. : 084/31.22.66.

Fax : 084/31.64.88.

carrierjm@province.luxembourg.be